



SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST

Copie

Bordeaux le 13 octobre 2010

Monsieur Jean-François GALBAN
Président du Comité des Experts
Forestiers du Sud-Ouest
66 Avenue du Parc d'Hiver
40200 MIMIZAN

N/Réf.CP/NP – 2010/604

Monsieur le Président,

Permettez-nous d'abord de vous féliciter pour votre élection.

Nous vous écrivons à propos de l'éditorial de Jean-Claude Guillebaud publié dans Sud-Ouest Dimanche du 15 août 2010 il ne vous a sans doute pas échappé (copie ci-jointe).

Monsieur Jacques Hazera est expressément cité au titre d'expert forestier. Nous souhaiterions savoir si le Comité des Experts Forestiers du Sud-Ouest que vous présidez cautionne cette position ou si Jacques Hazera s'exprimait à titre personnel. Dans ce cas nous saurions gré de bien vouloir nous le confirmer par écrit. Il nous semble également important de le faire savoir, si cela n'a pas déjà été fait, à Jean-Claude Guillebaud.

Nous serions heureux d'avoir la position de votre Comité à ce sujet et nous vous en remercions à l'avance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

et les meilleurs

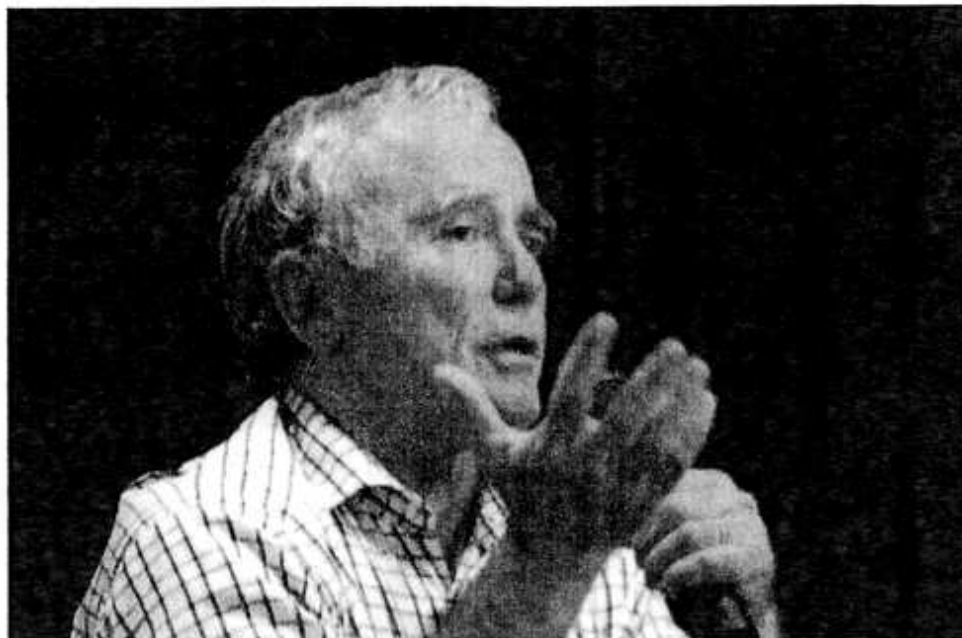
LE SECRETAIRE GENERAL

Christian PINAudeau
Christian PINAudeau

Président Délégué de la Maison de la Forêt

JOURNAL "FORÊT DE GASCOGNE"

Retour en forêt



Jean-Claude Guillebaud (Photo David Le Déodic)

La chronique sur les désastres frappant la forêt landaise (« SOD » du 1er août) m'a valu un courrier abondant et intéressant. Il m'a incité à retourner sur place en prenant des routes secondaires (Laluque, Sabres, Sore, etc.) pour mieux évaluer l'étendue des dégâts. Ce trajet, et surtout ce que les lecteurs m'ont appris, me conduit à revenir sur le sujet. Il le mérite amplement. J'en profite pour remercier certains des exploitants ou experts forestiers qui m'ont écrit : MM. Hazera, d'Hostens, Souleyreau, de Laluque, Harker, de Montaut, et P'inaudeau, de Bordeaux. En croisant leurs témoignages, j'ai eu l'impression de comprendre un peu mieux la nature de cette tragédie forestière.

Première remarque : en me polarisant sur les deux tempêtes de 1999 et 2009 ou sur la prédation plus récente du « sténographe », ce parasite très vorace, j'avais négligé tout ce qui s'était passé auparavant. La grande sylve, entretenue, noble, habitée, que j'évoquais était déjà largement abîmée - et cela depuis la seconde moitié du XXe siècle - du fait même de l'action des hommes. Dès cette époque, m'écrit M. Hazéra, l'ancienne forêt a été remplacée par un système où prévalait la monoculture stricte du pin et au moyen de pratiques agricoles très intensives. La fragilité des écosystèmes a été méprisée, voire ignorée. L'usage abusif de la motoculture a conduit à pratiquer des labourages profonds, destructeurs des racines. Dans le même temps, les impératifs de rentabilité ont poussé à des coupes prématurées. Tronçonnés longtemps avant leur maturité, les pins ont souvent été vendus à un prix inférieur à leur coût de production.

Ce triomphe de ce que j'appelle parfois la « pensée du nombre » (ou du fric) a été fatal à l'ancienne forêt, qui était, elle, gérée de manière plus « humaine ». L'expert forestier cité plus haut n'y va pas par quatre chemins. « Nous n'avons pas su voir venir les dangers de l'intensification, m'écrit-il, nous n'avons pas voulu acquérir une formation professionnelle de bon niveau, nous avons été fascinés par l'arrivée des tracteurs, et par l'illusion que l'augmentation de la productivité résoudrait tout. Si nous ne regardons pas où nous mettons les pieds, si nous ne voulons pas changer nos pratiques, c'est notre propre faute. »

De son côté, M. Souleyreau, qui gère 40 hectares de forêt familiale au sud du département, regrette qu'il n'y ait pas eu de véritable réflexion sur la politique forestière à mener : notamment sur les essences à privilégier ou sur les pratiques de culture à adopter. Il déplore l'absence d'une vraie réaction collective après l'apparition du « sténographe ». Si j'en crois sa lettre, les propriétaires ont été quasiment abandonnés à leur sort. Quant aux aides publiques, elles nécessitent des formalités lourdes et complexes. « Pour en bénéficier, écrit-il, j'ai dû constituer un dossier de "créateur d'entreprise" (avec numéro de Siret obligatoire) puis un autre dossier de sylviculteur sinistré. Je n'ai rien obtenu depuis lors, mais on m'encourage à refaire un autre dossier après l'attaque d'autres parcelles. »

Ce lecteur ajoute que les aides de l'État permettant l'achat de matériels de transport et de sciage encouragent aujourd'hui « certains acteurs » à « profiter de la crise avec un prix d'achat du bois bradé, mais qui se vend très bien dans le monde entier ». Bref, à la pensée du nombre s'est ajoutée la complexité kafkaïenne des règlements administratifs. À tout cela, il convient d'ajouter, si j'en crois M. Harker, de Montaut, la pression des nouveaux promoteurs (notamment de « fermes photovoltaïques »), qui se révèlent plus « voraces » que le parasite sténographe précité.

Oui, sans doute la grande forêt que j'avais encore en mémoire - bichonnée par les résiniers, gérée « à l'ancienne » par les familles landaises, organisée autour de la majesté de l'airial - n'était-elle déjà qu'un vieux souvenir. C'est encore plus grave que je ne le pensais...